

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1981)

Heft: 603

Rubrik: Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Champions des droits de l'homme

Je lis dans *Coopération* du 6 août 1981 un article de Marco Flaks intitulé *Le sang des poètes*: «Ainsi donc, le poète iranien Said Soltanpour a été fusillé à la prison d'Ewine, à Téhéran. Alors que pauvre, il ne disposait même pas d'une paire de chaussures de rechange, ses juges dérisoires l'avaient condamné pour fraude et trafic de devises. Selon une brève information, il avait été arrêté le jour de son mariage, au moment essentiel et chaleureux des noces iraniennes qu'est la cérémonie traditionnelle d'inscription du contrat.

»Cet acte d'injustice a laissé froid ceux de nos milieux si prompts à s'émouvoir lorsque les victimes ou les circonstances sont à la mode.»

Devant ce qui se passe en Iran, les réactions sont diverses. Il y a celle du Parti socialiste français, du 14 août 1981 (et l'on serait heureux de voir son exemple suivi par le Parti socialiste suisse):

«(...) L'intolérance politique et religieuse a (...) largement déçu les aspirations à la liberté et à la justice pour lesquelles le peuple iranien lutte depuis tant d'années. Cette situation ne saurait en aucun cas justifier les thèses des défenseurs du régime impérial, qui porte une large part de responsabilité dans cette évolution négative. Mais le parti socialiste, qui n'avait cessé de dénoncer la dictature du chah, entend dire clairement qu'il condamne les actes d'un régime aussi brutalement répressif.» (*Le Monde* du 16 et 17 août.)

Il y a celle de *La Nation* (8 août 1981 — article signé E. J.), qui, faisant allusion aux déclarations de Bani-Sadr, selon lesquelles le gouvernement actuel de l'Iran a plus massacré en vingt jours que le régime du chah en dix ans, croit pouvoir enchaîner:

«Avant de détruire un régime politique, si imparfait soit-il, il vaudrait mieux se demander si l'on sera capable d'instaurer un ordre meilleur que celui qu'on veut renverser. (...) En constatant les souf-

frances sans nom de tant d'innocentes victimes des révoltes libératrices, on en vient à se dire que le sort réel d'une population est le dernier des soucis des idéologues libérateurs.»

Le tout dédié «aux champions des droits de l'homme».

Ces remarques me paraissent judicieuses.

Mais je les dédierais quant à moi aux partisans de l'exportation des armes — et l'on en compte quelques-uns, sauf erreur, parmi les amis de l'Ordre et de la Tradition!

Car enfin, il me semble peu probable que M^{me} Dumuid soit pour grand-chose dans les massacres qui ont lieu actuellement en Iran. A ma connaissance, elle n'y a envoyé ni cordes pour pendre, ni balles pour fusiller, ni fouet pour fustiger. En revanche (paraphrasant E. J.), ceux qui, avant de

livrer des armes à un régime politique, si respectable soit-il (!), ne se demandent jamais à quel usage serviront ces armes, et si elles finiront bien dans les mains auxquelles on les a destinées... Ceux-là et leurs amis me paraissent porter une lourde part de responsabilité.

De même, le Vietnam... Les médicaments que le Service sanitaire suisse et le Mouvement d'aide au Vietnam que j'ai eu l'honneur de présider, ne me semblent pas la cause des «souffrances sans nom», etc. Mais bien ceux qui par fanatisme politique ont toujours été pour la manière forte, ont toujours exprimé leur mépris pour les non-violents (rappelons-nous Gandhi), si bien que pour finir ce sont les extrémistes de l'autre bord qui se sont imposés.

J. C.

DOMAINE PUBLIC

Trois lignes supplémentaires

Trois lignes supplémentaires glissées sous le «générique» de première page auront peut-être ravivé les questions qu'on pose régulièrement à la rédaction de DP: pourquoi des textes signés et d'autres pas? pourquoi ne pas en venir aux signatures régulières, sur le modèle de la presse traditionnelle?

Il faut rappeler que «Domaine Public» vit, semaine après semaine, sur le principe d'un travail rédactionnel mené en commun. Les signatures groupées en première page: le signe d'une responsabilité collective endossée pour les textes paraissant sans nom d'auteurs et reflétant le plus souvent possible une réflexion nourrie à plusieurs. Avouons tout de même que cette petite liste hebdomadaire est rarement complète: certains de nos amis ne peuvent ou ne veulent pas apparaître pour des raisons de convenance personnelle ou professionnelle.

Pour le reste, nous ouvrons nos colonnes, non

seulement à des lecteurs qui nous écrivent (pas à tous, malheureusement, faute de place!) et dont les lettres paraissent sous le surtitre «courrier», mais aussi à des amis à qui nous proposons de s'exprimer en toute liberté: leurs contributions, régulières ou non, sont alors signées et traduisent un «point de vue» (c'est toujours leur surtitre, sauf pour J. Cornuz et son «carnet») personnel. Des exceptions? Inévitables! Par exemple, des textes signés et non rangés dans la rubrique «point de vue»; ils sont relativement rares: ce sont des articles marquant une recherche personnelle, marquée comme telle dans le fond ou la forme, et à laquelle la rédaction adhère. Par exemple aussi les «notes de lecture», signées dans la mesure du possible: l'exercice est ici, on le comprend bien, individuel.

PS. Si au hasard de vos grandes migrations estivales, l'un ou l'autre des numéros de DP parus en juillet et en août vous avait échappé, faites-nous signe: des exemplaires de réserve sont disponibles à la rédaction de Saint-Pierre 1.